

Concours « Cible TON projet! Mission épargne »

Règlement

DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **Cible TON projet! Mission épargne** » est organisé par la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency (ci-après « l'Organisateur ») et se tient du 1^{er} décembre 2019 23h59 au 31 mars 2020 20 heures (ci-après « la période du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les membres de la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency, résidant au Québec et âgés de 16 à 30 ans (ci-après les « participants admissibles »).

Ne sont pas admissibles au concours :

- a. les employés, cadres et administrateurs de la Caisse populaire Desjardins des Chutes Montmorency;
- b. les employés, les cadres, les administrateurs et dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de toute autre entité du Mouvement Desjardins qui ont participé à l'élaboration et à la tenue du présent concours ;

COMMENT PARTICIPER

Pour participer, les participants doivent, durant la période du concours :

- 1- Prendre un rendez-vous avec un conseiller de la Caisse des Chutes Montmorency qui devra avoir lieu avant la fin de la période du concours ;
- 2- Assister au rendez-vous. Le rendez-vous peut être en personne, par téléphone ou par tout autre moyen déterminé par l'Organisateur et le participant admissible lors de la prise de rendez-vous ;
- 3- Lors du rendez-vous, le participant admissible devra s'exprimer sur son projet d'épargne. Le projet peut être, par exemple, un voyage, acheter une voiture, une maison ou partir en appartement, fonder une famille, rembourser ses dettes, poursuivre ses études ou épargner pour sa retraite etc. ;
- 4- Établir un plan avec le conseiller afin de mener à terme ce projet ;
- 5- Compléter un coupon de participation en y indiquant : nom, prénom, numéro de téléphone ;
- 6- Répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui se trouve sur le coupon de participation ;

Aucune obligation d'achat ni d'utilisation du plan financier.

Limite d'une (1) participation par participant admissible.

PRIX

Quatre (4) cartes Visa prépayées d'une valeur de 100 \$ chacune et un (1) grand prix de 1 000 \$ en argent pour un total de 1 400 \$ en prix.

TIRAGE

Pour les cartes Visa prépayées, un tirage aura lieu chaque mois soit :

Le 6 janvier 2020 à midi.

Le 3 février 2020 à midi.

Le 2 mars 2020 à midi.

Le 2 avril 2020 à midi.

Dans les locaux de l'Organisateur au 4 rue Vachon, Québec, QC G1C 2V2 en présence de témoins.

Un participant admissible ne peut gagner plus d'une carte Visa prépayée.

Le gagnant du grand prix sera également déterminé par tirage dans les locaux de l'organisateur en présence de témoins le 2 avril 2020 à midi, mais sera annoncé publiquement le 20 avril 2020, vers 20h, lors de l'Assemblée générale de la Caisse.

Tous les participants admissibles, incluant ceux ayant gagné une carte Visa prépayée, auront une chance de gagner le grand prix.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Afin d'être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné devra :

- a) Être joint par téléphone par l'Organisateur dans les dix (10) jours suivant la date du tirage, le participant sélectionné aura un maximum de 5 jours pour retourner l'appel de l'Organisateur du concours suite au message laissé dans sa boîte vocale, s'il y a lieu, à défaut de quoi il perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué au participant suivant, dont le nom aura été tiré au sort, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné.;

Ou

Être joint par un représentant de l'Organisateur qui communiquera avec un parent ou tuteur légal du participant sélectionné, par téléphone, au plus tard dans les dix (10) jours suivant le tirage. Le parent aura un maximum de 5 jours pour retourner l'appel de l'Organisateur du concours suite au message laissé dans sa boîte vocale, s'il y a lieu, à défaut de quoi le participant perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué au participant suivant, dont le nom aura été tiré au sort, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné.

- b) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement.

- c) Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après « le Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par la poste ou par courriel ou par télécopieur et le retourner à l'Organisateur du concours dans les dix (10) jours suivant la date de sa réception. C'est le parent qui signera le formulaire si le participant sélectionné est mineur.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et à la discréTION de l'Organisateur, le prix sera annulé ou un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

2. **Remise du prix.** Dans les quinze (15) jours suivant la réception du Formulaire de déclaration, l'Organisateur entrera en contact avec chaque gagnant afin de l'informer des modalités de prise de possession de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par un participant sélectionné, l'Organisateur sera libéré de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discréTION, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage de la manière décrite au paragraphe précédent.

Si un gagnant est mineur, le prix ne pourra être réclamé que par la personne inscrite au concours avec le consentement écrit de l'un de ses parents ou de son tuteur, lequel confirmera l'âge du participant, que celui-ci remplit toutes les conditions du concours et dégagera l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix, de sa qualité, de toute défectuosité du prix ou de sa perte dans le transport, et ce, en signant le Formulaire de déclaration.

3. **Vérifications.** Toutes les inscriptions peuvent être soumises à des vérifications par l'Organisateur. Ceux qui sont selon le cas, incomplets, inexacts, frauduleux, déposés ou transmis en retard, ou autrement non conforme, pourront être rejettés et ne donneront pas droit au prix.
4. **Disqualification.** Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique, utilisation de « voting group », utilisation d'un prête nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
5. **Déroulement du concours.** Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
6. **Acceptation des prix.** Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être échangés, substitués ou transférés à une autre personne, sauf ce qui est prévu au présent règlement.
7. **Limite de responsabilité.** Si l'Organisateur ne peut attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, il se réserve le droit de remettre un prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discréTION, la valeur du prix indiquée au présent règlement. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Dans le cas où le nombre de prix offerts était supérieur au nombre de participants admissibles, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler les prix excédentaires.

8. **Liite de responsabilité - utilisation du prix.** Chaque gagnant dégage l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Les gagnants reconnaissent qu'à compter de la réception du prix ou de la lettre lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entièvre et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services. Les gagnants s'engagent à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet. Le gagnant d'un prix reconnaît que la seule garantie applicable à celui-ci est la garantie habituelle du manufacturier.
9. **Limite de responsabilité- fonctionnement du concours.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Plus particulièrement, si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours est corrompue ou gravement touchée, notamment en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, l'Organisateur se réserve le droit, sans préavis d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre le concours.
10. **Limite de responsabilité - réception des participations.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à un problème lié au service postal ou de toute défaillance pour quelque raison que ce soit, du site web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un participant.
11. **Limite de responsabilité - situation hors contrôle.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
12. **Modification du concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discréction, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, s'il y a lieu. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
13. **Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution pourra se faire, à la discréction de l'Organisateur, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

14. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
15. **Limite de responsabilité - participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours
16. En acceptant le prix, tout gagnant autorise l'Organisateur à utiliser, si nécessaire, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
17. **Communication avec les Participants.** Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les Participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative de l'Organisateur.
18. **Renseignements personnels.** L'information personnelle recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.
19. **Propriété.** Les formulaires d'inscriptions et les Formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants
20. **Décisions.** Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'Organisateur, qui administre le concours.
21. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
22. Le présent règlement est disponible sur le site suivant :
https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/accueil.jsp?transit=81520029
23. Le concours est assujetti à toutes les lois applicables.

N.B. : Le genre masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.